

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce international Question écrite n° 73144

Texte de la question

M. André Aschieri interroge M. le ministre des affaires étrangères sur la disparition de l'antilope du Tibet, le chirus. A l'origine de cette extinction, le shahtoosh, une laine très fine et très recherchée dans les milieux de la mode et du luxe. Selon le Fonds mondial pour la nature (WWF), il reste moins de 50 000 antilopes du Tibet aujourd'hui, contre 1 million il y a 20 ans. Depuis 1979, la Convention des Nations unies pour le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES) a interdit le commerce international de chirus ou de produits dérivés. Cependant, un réseau de contrebande subsiste en Inde et exporte vers les capitales occidentales d'ou l'abattage de milliers d'antilopes du Tibet chaque année. C'est pourquoi, il aimerait savoir ce que la France pourrait faire pour aider l'Inde à prendre des mesures de protection de l'espèce.

Texte de la réponse

Le chirus, antilope du Tibet, risque de disparaître en raison du trafic de son pelage, le shatoosh, laine très recherchée. Depuis 1979, la convention pour le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES) a interdit le commerce du chirus ou de produits dérivés. Il subsiste cependant encore un réseau de contrebande en Inde, qui exporte en fraude vers les marchés occidentaux et qui provoquerait l'abattage de milliers d'antilopes au Tibet, chaque année. La France fait déjà le maximum de ce qui est possible pour aider l'Inde à prendre des mesures de protection de cette espèce. Il ne s'agit pas d'un cas, qui justifierait des sanctions internationales dans le cadre de la CITES, mais d'un trafic extrêmement difficile à surveiller, comparable à celui des pierres précieuses. Le problème ressort donc plus du domaine de la coopération douanière et policière que de celui de la diplomatie environnementale.

Données clés

Auteur : M. André Aschieri

Circonscription: Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 73144 Rubrique : Relations internationales Ministère interrogé : affaires étrangères Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 806 **Réponse publiée le :** 6 mai 2002, page 2296